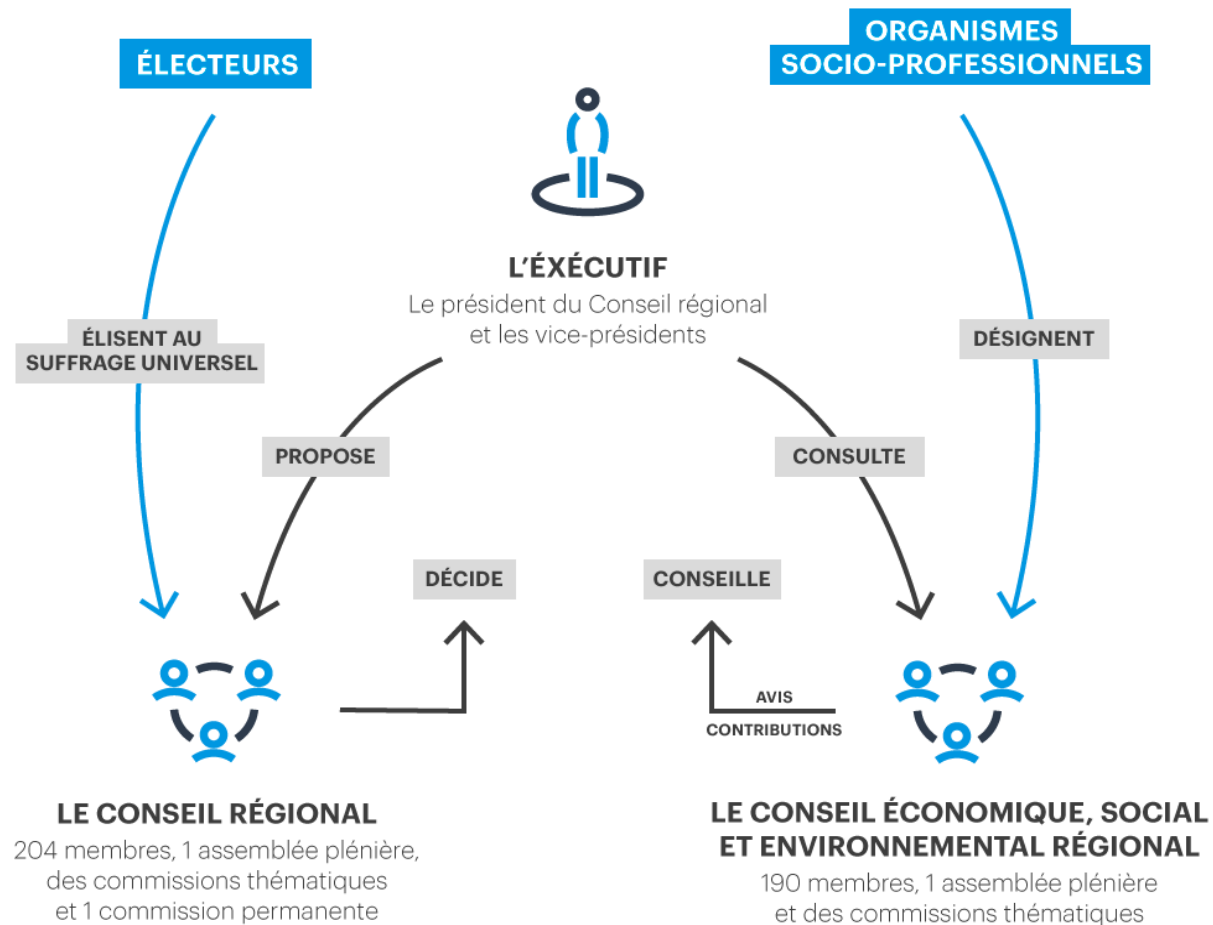


LA FSU AU CESER

LE CESER 2° ASSEMBLEE DE LA REGION



MISSIONS COMPETENCES

Il est obligatoirement saisi pour avis sur :

- Le contrat de projets Etat-Région
- Les documents budgétaires de la Région
- Les schémas régionaux et notamment les programmes régionaux et les documents de planification
- Les orientations générales des politiques transférées à la Région

Mais il est compétent aussi sur les sujets économiques, sociaux, sociétaux et culturels.

Composition :

- 190 membres et regroupe par collège des représentants d'une soixantaine d'organisations, **désignés par leur organisme d'origine pour 6 ans et répartis en 4 collèges :**
- **1er collège :** représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées
- **2ème collège :** représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dont la FSU d'Auvergne et de Rhône-Alpes
- **3ème collège :** représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable
- **4ème collège :** personnalités qualifiées désignées par le Préfet en raison de leur qualité ou de leurs activités

Comment ça marche ? Le fonctionnement du CESER

10 commissions thématiques

3 groupes de travail qui traitent en un temps court des sujets d'actualités ou répondent aux saisines du Président du Conseil Régional

2 sections qui travaillent en profondeur avec des experts sur les thèmes de l'industrie et de la prospective

- Le CESER comprend un **Bureau** qui assiste son **Président (Antoine Quadrini)** pour organiser les travaux des commissions, des commissions et des groupes de travail chargés d'instruire les thèmes d'étude qui lui sont soumis et une section prospective.
- Plus de 200 réunions de travail ont lieu chaque année.
- Le CESER se réunit en assemblée plénière en moyenne 8 fois/an.
- Lors de ces séances, **les avis et contributions sont présentés, discutés, amendés et votés.**
- Ses séances sont publiques et font l'objet de publications officielles.

Les compétences des 10 commissions du CESER

Auvergne-Rhône-Alpes :

- Commission 1 « Activités économiques, emploi et innovation » **Eric LE JAOUEN président (collège 1)**
- Commission 2 « Environnement et transition énergétique » **Georges Erome président (collège 3)**
- Commission 3 « Orientation, éducation, formation et parcours professionnels » **Edith BOLF présidente (collège 2)**
- Commission 4 « Territoires, transport, infrastructures et numérique » **Jean-Raymond MURCIA président (collège 2)**
- Commission 5 « Solidarités, inclusion sociale et santé » **Jean-Pierre GILQUIN président (collège 2)**
- Commission 6 « Enseignement supérieur, recherche et innovation » **Nathalie MEZUREUX présidente (collège 3)**
- Commission 7 « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » **Marie-Christine PLASSE présidente (collège 4)**
- Commission 8 « Coopérations internationales - Europe et Fonds structurels » **Pierre ROBILLARD président (collège 1)**
- Commission 9 « Ruralité, équité et équilibre des territoires, développement des territoires ruraux » **Yannick FIALIP président (collège 1)**
- Commission 10 « Budget – Finances » **Bernard LAURENT président (collège 2)**

- **3 groupes de travail permanents**, chargés de traiter des thématiques concernant de manière transversale tous les secteurs, **sur un temps court**. L'un d'entre eux est particulièrement chargé, conformément à la loi, de contribuer à l'évaluation des politiques publiques.
- Groupe de travail A (évaluation des politiques publiques),
- Groupe de travail B,
- Groupe de travail C,

- En parallèle des commissions, **2 sections** travaillent en profondeur avec des experts sur les thèmes de l'industrie et de la prospective
- **leurs travaux s'inscrivent sur un temps plus long.**
- Elles se démarquent des commissions par la présence de personnes extérieures qui sont nommées par le président en raison de leurs compétences ou de celles de leur organisme de rattachement dans le domaine de la section.

La section prospective*(Président : Jean-Pierre Claveranne collègue 3)*

- **la section industrie***(Présidente : Françoise PFISTER collègue 1)* comprennent chacune 25 membres.